



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association Krousar Thmey
"Nouvelle Famille"
Association reconnue d'utilité
publique
Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Association Krousar Thmey
"Nouvelle Famille"
Association reconnue d'utilité publique
47, rue Greneta - 75002 Paris
Ce rapport contient 13 pages
Référence : EB-MR-AN



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association Krousar Thmey
“Nouvelle Famille”
Association reconnue d'utilité publique

Siège social : 47, rue Greneta - 75002 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de l'Association Krousar Thmey "Nouvelle Famille",

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Krousar Thmey « Nouvelle Famille » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 30 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans la note 8 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier arrêté le 30 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport du trésorier relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la présidente nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 30 juin 2020

KPMG S.A.

Erik Boulois
Associé

Bilan au 31 décembre 2019

BILAN AU 31/12/2019

Montants en euros

ACTIF	31/12/2019			Ex. Précédent
	MONTANT BRUT	AMORTISSE MENT	MONTANT NET	31/12/2018
FRAIS D'ETABLISSEMENT FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT CONCESSIONS, LOGICIELS ET DROITS SIMILAIRES FONDS COMMERCIAL (1) AUT. IMMOB. INCORPORELLES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS AVANCES ET ACOMPTES				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-
TERRAINS CONSTRUCTIONS INST. TECHNIQUES, MAT. OUT. INDUSTRIELS AUTRES IMMOB. CORPORELLES IMMOB. GREVEES DE DROITS IMMOB. EN COURS AVANCES ET ACOMPTES	3 841	3 841	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 841	3 841	-	-
PARTICIPATIONS CREANCES RATTACHES A DES PARTICIP. TITRES IMMOB. ACTIVITE DE PORTEFEUILLE AUT.TITRES IMMOBILISES PRETS AUT.IMMOB.FINANCIERES	145 000	-	145 000	145 000
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	145 000	-	145 000	145 000
I - TOTAL ACTIF IMMOBILISE	148 841	3 841	145 000	145 000
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENT EN COURS DE PROD. BIENS ET SERVICES PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS MARCHANDISES				
TOTAL				
AVANCES ACPTÉ COMMANDES CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES AUTRES CREANCES	(0)		(0)	-
TOTAL	(0)	-	(0)	-
AUTRES TITRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT INSTRUMENTS DE TRESORERIE DISPONIBILITES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (4)	786 028 -		786 028 -	699 645 -
TOTAL	786 028	-	786 028	699 645
II - TOTAL ACTIF CIRCULANT	786 028	-	786 028	699 645
III - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES IV - PRIME REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS V - ECART CONVERSION ACTIF				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	934 869	3 841	931 028	844 645
RENVOIS (1) DONT DROIT AU BAIL (2) PARTS A MOINS D'UN AN (BRUT) DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (3) ET (4) DONT A PLUS D'UN AN (BRUT)				
ENGAGEMENTS RECUS LEGS NETS A REALISER ACCEPTEES PAR LES ORGANES STATUTAIREMENT COMPETENTS LEGS NETS A REALISER ACCEPTEES PAR L'OGANISME DE TUTELLE DONS EN NATURE RESTANT A VENDRE AUTRES				

BILAN AU 31/12/2019

Montants en euros

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE (LEGS, DONATIONS, SUBV. INV. BIENS RENOUVELABLES) ECART DE REEVALUATION RESERVES REPORT A NOUVEAU RESULTAT DE L'EXERCICE	6 000 833 465 86 121	6 000 621 364 212 101
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE APPORTS LEGS ET DONATIONS RESULTATS SOUS CONTRÔLE DE TIERS FINANCEURS ECART DE REEVALUATION SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS RENOUVELABLES PAR L'ORGANISME PROVISIONS REGLEMENTEES DROIT DES PROPRIETAIRES (COMMODAT)		
I - TOTAL	925 586	839 465
PROVISIONS POUR RISQUES PROVISIONS POUR CHARGES FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT FONDS DEDIES SUR AUTRES RESSOURCES (APPORTS, DONNS, LEGS ET DONATIONS)	- - 	- -
II - TOTAL	-	-
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2) EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS (3) AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES DETTE FISCALES ET SOCIALES DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES AUTRES DETTES INSTRUMENTS DE TRESORERIE PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (1)	 42 5 400 	 50 5 130
III - TOTAL	5 442	5 180
IV - ECART CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	931 028	844 645
RENVOIS Dettes sauf (1) à plus d'un an Dettes sauf (1) à moins d'un an (2) DONT CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET SOLDES CREDITEURS DE BANQUES (3) DONT EMPRUNTS PARTICIPATIFS	 5 442 	 5 180
ENGAGEMENTS DONNES SUR LEGS ACCEPTEES AUTRES		

Compte de résultat 2019

COMPTE DE RESULTAT 31/12/2019

Montants en euros

	31/12/2019	31/12/2018
VENTE DE MARCHANDISES	346	962
MONTANT NET DU CHIFFRES D'AFFAIRES	346	962
(DONT A L'EXPORTATION 150 000)		
REPRISES DE PROVISIONS (ET AMORTISSEMENTS), TRANSFERT DE CHARGES		
COTISATIONS	780	700
AUTRES PRODUITS (1)	257 013	321 663
I - TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	258 139	323 325
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (2)	65 941	47 251
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	42	50
CHARGES SOCIALES	3 783	10 324
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION	104 017	58 462
AUTRES CHARGES		
II - TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	173 783	116 086
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	84 356	207 239
III - EXCEDENTS OU DEFICITS TRANSFERES		
IV - DEFICITS OU EXCEDENTS TRANSFERES		
PROD. FI. D'AUTRES VMP ET CREANCES D'ACTIF IMMOBILISE	175	210
DIFFERENCE POSITIVE DE CHANGE	2 172	5 125
V - TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2 347	5 335
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	564	473
DIFFERENCE NEGATIVE DE CHANGE	19	-
VI - TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	582	473
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 765	4 862
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	86 121	212 101
(1) DONT :		
DONS	257 013	321 663
LEGS ET DONATIONS	-	-
PRODUITS LIES A DES FINANCEMENTS REGLEMENTAIRES		
VENTES DE DONS EN NATURE		
(2) Y COMPRIS REDEVANCES DE CREDIT-BAIL :		
MOBILIER		
IMMOBILIER		
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE CAPITAL		
VII - TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-
VIII - TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-	-
IX - PARTICIPATION DES SALAIRES		
X - IMPOTS SUR LES SOCIETES		
XI - REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EX.ANTERIEURS		
XII - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
XIII - TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+XI)	260 486	328 660
XIV - TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII)	174 365	116 559
EXCEDENT OU DEFICIT (XIII-XIV)	86 121	212 101

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS		
BENEVOLAT	126 500	126 500
PRESTATIONS EN NATURE		
DONS EN NATURE		
CHARGES		
SECOURS EN NATURE		
MISE A DISPOSITION DE BIENS ET SERVICES		
PERSONNEL BENEVOLE		

Compte d'Emploi des Ressources 2019

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		194 432
1 - MISSIONS SOCIALES	161 402	142 704	1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	227 104	155 667
1.1 Réalisées en France			1.1 Dons et legs collectés	226 404	154 967
- Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés		
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	700	700
1.2 Réalisées à l'étranger	161 402		- Legs et autres libéralités non affectés		0
- Actions réalisées directement			- Legs et autres libéralités affectés		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	161 402	142 704	1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	346	0
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 474	2 474			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	2 474	2 474	2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	30 689	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			4 - AUTRES PRODUITS	2 347	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10 489	10 489			
			I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	260 486	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			II - REPRIS DES PROVISIONS	0	
III - ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES			III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS		
			IV - VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC		0
			(cf tableau des fonds dédiés)		
IV - EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	86 121		IV - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0	
V - TOTAL GÉNÉRAL	260 486		VI - TOTAL GÉNÉRAL	260 486	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		155 667	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		155 667
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		266 215
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	12 650		Bénévolat	126 500	
Frais de recherche de fonds	50 600		Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges	63 250		Dons en nature		
TOTAL	126 500		TOTAL	126 500	

KROUSAR THMEY

France

Comptes annuels 2019

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan : 931 028€

Total du compte de résultat : 260 486€

Résultat de l'exercice : 86 121€ (excédent)

1 Evènements significatifs de l'exercice

Aucun évènement significatif au cours de l'exercice 2019.

2 Principes, règles et méthodes comptables retenus

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte des dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les comptes sont établis en euros, ils couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

L'évaluation des éléments d'actifs a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

3 Compléments d'informations relatifs au bilan

3.1 Réserves pour projet associatif

Le projet associatif est constitué des différents objectifs fixés dans les statuts établis dès l'origine de l'association pour la réalisation de programmes d'aides au développement du Cambodge.

4 Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

Néant.

5 Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

5.1 Détail des autres achats et charges externes

Autres achats et charges externes	31/12/2019 31/12/2018 Variation		
606100 Fournitures non stockables : EDF	288	320	(32)
606410 Fournitures administratives : photocopies & autres	1 849	1 029	819
614000 Charges locatives : rbst charges propriétaire (conv. 5 mars 1998)	2 230	1 819	411
616000 Primes d'assurance	774	759	15
620000 Autres services extérieurs	5 724	5 449	275
625100 Transports : transport des volontaires	6 128	5 052	1 076
625200 Transports : transport des experts	29 044	18 449	10 595
625300 Transports : KTF mission	2 129	1 296	833
625400 Transports : KTF autres	-	260	(260)
625600 Missions : frais de missions experts	15 370	9 314	6 056
625700 Missions : frais de missions KTF (Cambodge + divers)	148	780	(632)
625800 Frais divers volontaires	783	77	706
626100 Frais postaux	682	1 852	(1 170)
626200 Frais de télécommunications	792	794	(2)
Total	65 941	47 251	18 690

5.2 Détail des dons

Dons	31/12/2019 31/12/2018 Variation		
754100 Collectes : Dons issus de la collecte	(210 050)	(291 530)	81 480
754200 Collectes : Dons issus des abandons de notes de frais	(46 963)	(30 133)	(16 829)
Total	(257 013)	(321 663)	64 650

6 Autres informations

6.1 Engagements donnés

Néant.

6.2 Engagements reçus

Néant.

7 Valorisation de l'action des bénévoles

En 2019, la valorisation de l'action des bénévoles est estimée à 228 jours homme ; pour un total de 126 500€.

8 CER : méthode d'élaboration et contenu

8.1 Cadre légal de référence

Le Compte d'Emploi des ressources issues de la générosité du public est établi conformément aux dispositions de la loi du 7 août 1991 et de l'arrêté du 30 juillet 1993. Le Compte d'Emploi des ressources regroupe l'ensemble des opérations de l'association Krousar Thmey France.

Les modalités d'établissement du compte emplois ressources ont été validées par l'Assemblée générale.

8.2 Missions sociales

Conformément aux statuts, les missions sociales de la fondation sont les suivantes : soutenir, développer et suivre les initiatives de l'Association Krousar Thmey Cambodge en faveur des populations du sud-est asiatique et particulièrement des enfants du Cambodge. Les projets auront un caractère social, familial, culturel, éducatif ou scientifique.

8.3 Définitions des ressources issues de la générosité du public

Les ressources collectées au titre des campagnes d'appel à la générosité du public sont constituées par toutes les ressources collectées par l'Association dans le cadre d'une campagne d'appel aux dons, sur quelque support que ce soit, à l'exception des fonds collectés auprès d'entreprises et autres organismes, mentionnés en autres fonds privés. Les autres produits liés à la générosité du public sont exclusivement composés des ventes de produits d'artisanat.

8.4 Principes d'affectation des coûts dans le cadre du compte emplois ressources

Les coûts directs sont imputés en fonction de leur nature, en distinguant les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement. Les coûts indirects sont répartis sur la base des résultats de la comptabilité analytique, éventuellement ajustée.

8.5 Principes d'affectation des ressources au financement des missions sociales

Les ressources non affectées issues de l'appel à la générosité du public sont affectées, en priorité, à la couverture des missions sociales. Dans l'hypothèse où un reliquat subsiste, le reliquat est affecté au financement des frais de recherche de fonds puis, en dernier lieu, des frais de fonctionnement.

9 Evènements postérieurs à la clôture

La pandémie du COVID-19 n'affecte pas notre situation. En effet l'association n'a pas eu recours au chômage partiel étant donné que ses membres sont bénévoles ; et notre niveau de trésorerie est stable.